

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

BORDEAUX, le 19/03/2024

**TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE BORDEAUX**

9 rue Tastet
CS 21490
33063 BORDEAUX CEDEX
Téléphone : 05.56.99.38.00
Télécopie : 05.56.24.39.03

Greffe ouvert du lundi au vendredi de
9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00

E24000024 / 33

Monsieur le Président
communauté de communes
du Périgord Ribéracois
BP 10
Rue Couleau
24600 RIBERAC

Dossier n° : E24000024 / 33
(à rappeler dans toutes correspondances)

COMMUNICATION DECISION DESIGNATION COMMISSAIRE OU COMMISSION

Objet : enquête publique concernant les révisions allégées n° 1 et n° 2 du plan local d'urbanisme intercommunal valant programme local de l'habitat de la communauté de communes du Périgord Ribéracois

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, une copie de la décision par laquelle est désigné Madame Joëlle DEFORGE en qualité de commissaire enquêteur titulaire et Monsieur Patrick PAULIN en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Je vous prie de bien vouloir recevoir, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Le greffier en chef,
ou par délégation,



The image shows a red circular stamp from the Tribunal Administratif de Bordeaux. The text around the perimeter of the stamp reads "TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE BORDEAUX". In the center of the stamp, there is a blue ink signature that appears to be "B. Paulin".

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

BORDEAUX, le 19/03/2024

**TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE BORDEAUX**

9 rue Tastet

CS 21490

33063 BORDEAUX CEDEX

Téléphone : 05.56.99.38.00

Télécopie : 05.56.24.39.03

Greffé ouvert du lundi au vendredi de
9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00

E24000024 / 33

Monsieur le Président
communauté de communes
du Périgord Ribéracois
BP10
Rue Couleau
24600 RIBERAC

Dossier n° : E24000024 / 33

(à rappeler dans toutes correspondances)

COMMUNICATION DECISION DESIGNATION COMMISSAIRE OU COMMISSION

Objet : enquête publique concernant les révisions allégées n° 1 et n° 2 du plan local d'urbanisme intercommunal valant programme local de l'habitat de la communauté de communes du Périgord Ribéracois

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, une copie de la décision par laquelle est désigné Madame Joëlle DEFORGE, Responsable de micro entreprise, demeurant "Ladosse", RUDEAU-LADOSSE (24340) (tel : 05-53-60-38-83 ; portable : 06 03 55 08 46) en qualité de commissaire enquêteur et Monsieur Patrick PAULIN (tel : 05.53.04.69.05 ; portable : 06.70.20.37.79) en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Je vous rappelle qu'en application de l'article R.123-13 du code de l'environnement, vous devez consulter le commissaire enquêteur avant de fixer les heures où celui-ci se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations.

Enfin, vous voudrez bien me transmettre une copie de l'arrêté d'ouverture d'enquête dès que celui-ci aura été pris et, en application de l'article R.123-23 du code susmentionné, lorsqu'ils auront été déposés, un exemplaire du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sous le présent timbre en ajoutant la mention " désignation des commissaires enquêteurs "

Je vous prie de bien vouloir recevoir, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Le greffier en chef,
ou par délégation,



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE BORDEAUX

19/03/2024

N° E24000024 /33

Le président du tribunal administratif

Décision désignation de commissaire du 19/03/2024

CODE : 1

Vu enregistrée le 16/03/2024, la lettre par laquelle Monsieur le Président de la communauté de communes du Périgord Ribéracois demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet:

enquête publique concernant les révisions allégées n° 1 et n° 2 du plan local d'urbanisme intercommunal valant programme local de l'habitat de la communauté de communes du Périgord Ribéracois ;

Vu le code de l'environnement, et notamment ses articles L. 123-1 et suivants et R.123-5 ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2024 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Madame Joëlle DEFORGE est désignée en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Monsieur Patrick PAULIN est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 3 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 4 : La présente décision sera notifiée à Monsieur le Président de la communauté de communes du Périgord Ribéracois, à Madame Joëlle Déforge et à Monsieur Patrick Paulin.

Fait à Bordeaux, le 19/03/2024

le président,

Pour expédition conforme à l'original
Pour le Greffier en Chef et par délégation
Le Contrôleur des services techniques.



Xavier BESSE des LARZES

Gil CORNEVAUX